

Vénissieux, le 20 février 2015

Monsieur François Baroin
Président de l'AMF

Monsieur le Président,

Je m'adresse à vous car je suis confronté au comportement du maire de la troisième ville de France.

Un maire a pour mission d'administrer sa commune et de prendre les décisions nécessaires (avec l'approbation du conseil quand cela est nécessaire) en vue du bon fonctionnement de celle-ci.

En tant qu'auteur, j'ai réalisé un spectacle audiovisuel à 360° (www.cassinomichel.com), et je demande l'accord (ou le refus) à Monsieur Gérard Collomb pour l'occupation d'un terrain, sur la commune de Lyon, pour y installer un chapiteau. J'ajoute que l'investissement est autofinancé et que la réalisation est terminée depuis octobre 2013.

La mairie de Vénissieux, d'abord contactée, m'a fait connaître son refus. Depuis juillet 2014, j'ai envoyé tous les courriers joints à cette lettre, **sans avoir de réponse de Monsieur Collomb ou de son adjoint à la Culture.** Quand un maire ne s'estime plus apte à prendre une décision, il n'a plus de raison de continuer sa fonction. Comme je le signale dans mon dernier courrier du 12 février 2015, il y aura des élections municipales à Vénissieux le mois prochain. En tant qu'auteur Vénissien, si je n'ai pas reçu de réponse de la Mairie de Lyon, je ne manquerai pas de le faire savoir aux médias.

Je compte sur votre rôle moral, en tant que Président de l'Association des Maires de France, pour rappeler à Monsieur Gérard Collomb ses devoirs de Maire.

Michel Cassino Auteur photographe